

RÉGLEMENT DE LA BOURSE AUX VÉLOS 2010

- 1) Manifestation ouverte à tous.
- 2) Nous acceptons toutes sortes de vélos à condition qu'il soit en état de fonctionnement.
- 3) En cas de vente, seule une commission est due (frais d'organisation).

Montant de l'article	Commission
0 à 200 €	10%
201 à 250 €	20 €
251 à 300 €	23 €
301 à 350 €	27 €
351 à 400 €	31 €
401 à 450 €	35 €
451 à 500 €	38 €
501 à 600 €	42 €
601 à 700 €	47 €
701 à 800 €	53 €
801 à 900 €	59 €
901 à 1000 €	66 €
1001 à 1200 €	78 €
1201 à 1400 €	95 €
1401 à 1600 €	110 €
1601 à 2000 €	125 €
Plus de 2000 €	135 €

- 4) Vous déposez votre matériel, c'est l'organisation qui s'occupe de la vente.
- 5) Le dépôt de matériel se fera le jeudi 11 novembre entre 8h et 10h, en compagnie de l'organisation (staff)
- 6) Le retrait du matériel non vendu se fait le jour-même entre 18h et 19h30.
- 7) La vente est ouverte de 8h à 19h.
- 8) Pour l'achat d'un ou plusieurs articles, il faut s'adresser à une personne de l'organisation (staff).
- 9) L'organisation ne peut être tenue responsable de tous vices cachés ou problèmes mécaniques sur les articles vendus lors de la bourse aux vélos.
- 10) Pour la dépose et la reprise du matériel, il est demandé une pièce d'identité.
- 11) Tout matériel non repris avant 19h30 le 11 novembre 2009 est considéré comme propriété de l'organisation.
- 12) Le paiement par Carte Bleue ou espèces est possible.